

AFFAIRE N° 2017/152

**DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE 1
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017***Rapporteur Monsieur le Président**Le Comité de Direction est invité à délibérer pour :*☞ **DÉCIDER** de la décision modificative suivante :**RECETTE de FONCTIONNEMENT**

Article	Intitulé	BP	D.M 1
753	REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	1 466 482 €	+ 93 001,28 €
TOTAL			

DEPENSE de FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	BP	D.M 1
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000 €	+ 2 000,28 €
6066	CARBURANTS	3 000 €	+ 500 €
6156	MAINTENANCE	35 000 €	+ 33 000 €
6161	MULTIRISQUE	10 000 €	+ 4 000 €
6226	HONORAIRES	20 000 €	+ 6 000 €
6236	CATALOGUES	66 990 €	+ 2 500 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	36 939 €	+ 2 000 €
6257	RECEPTIONS	6 000 €	+ 1 500 €
6262	FRAIS COMMUNICATIONS	15 000 €	+ 9 000 €
637	AUTRES IMPOTS	1 000 €	+ 200 €
6311	TAXES SUR SALAIRES	40 000 €	+ 9 000 €
6312	TAXES APPRENTISSAGE	2 000 €	+ 600 €
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	15 000 €	+ 3 500 €
6451	COTISATION URSSAF	260 000 €	+ 30 000 €
6453	COTISATIONS CAISSES RETRAITES	50 000 €	+ 7 000 €
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	11 000 €	+ 15 000 €
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERSES	30 000 €	- 5 000 €
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	60 000 €	- 20 000 €
607	ACHATS DE MARCHANDISES	15 000 €	- 7 799 €
TOTAL			+ 93 001,28 €

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

La délibération Décision modificative 1 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents

Laurent PEYRONDET

Le Président

